

# Rapport d'activité

## 2024

GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale



## **Colonne vertébrale du Grand Rovaltain, le SCoT fixe les grandes orientations de son urbanisme et de son développement**

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) oriente, organise et anime le développement et l'aménagement des trois bassins de vie du Grand Rovaltain : urbanisme, habitat, mobilité, maîtrise de la consommation foncière, formes urbaines, zones d'activité économique, urbanisme commercial, infrastructures, continuités écologiques. Il traduit un projet de développement équilibré partagé pour l'aménagement durable des 108 communes du Grand Rovaltain.

Porté par le syndicat mixte du SCoT du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche, il est en vigueur depuis le 17 janvier 2017 et en cours de révision actuellement afin de préciser la trajectoire au Grand Rovaltain pour préserver les acquis du premier SCoT tout en s'inscrivant progressivement dans une trajectoire bioclimatique.

Ainsi, le SCoT est le premier garant de la cohérence des politiques publiques dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à l'échelle des trois intercommunalités (EPCI) qui composent le territoire du Grand Rovaltain

Il permet à l'échelle du bassin de vie, d'encadrer et de coordonner les plans locaux d'urbanisme ainsi que les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains et les plans climat air énergie. Il a notamment pour mission d'organiser et d'accompagner la politique de sobriété foncière du territoire, de faciliter l'adoption de formes d'urbanisation et de développement, conformes aux attentes des habitants, respectueuses du patrimoine, des ressources naturelles, des paysages tout en permettant la création de valeur, la croissance des activités économiques et le développement harmonieux du Grand Rovaltain.



# Sommaire

<b>1. Le syndicat mixte .....</b>	<b>5</b>
1.1 - Les EPCI membres .....	5
1.2 - Le comité syndical .....	5
1.3 - Le bureau.....	7
1.4 - Les commissions et groupes de travail.....	10
1.5 - L'équipe technique – bilan social .....	12
1.6 - Le budget.....	15
1.7 - Le fonctionnement.....	16
<b>2. La mise en œuvre du SCoT.....</b>	<b>17</b>
2.1 - L'accompagnement des communes.....	17
2.2 - Les outils pédagogiques .....	18
2.3 - Les avis rendus par le syndicat .....	18
<b>3. La révision du SCoT .....</b>	<b>22</b>
3.1 - Les objectifs poursuivis par la révision.....	22
3.2 - Une feuille de route précisée .....	23
3.3 - Une démarche concertée.....	31
<b>4. Une ingénierie au service des EPCI et des communes .....</b>	<b>32</b>
4.1 - L'OCSOL Rovalterra .....	32
4.2 - Le projet MALTOSE.....	35

# 1. Le syndicat mixte

## 1.1 - Les EPCI membres

En 2024, le syndicat mixte compte 3 membres :

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE



Communauté d'Agglomération  
Hermitage-Tournonais-  
Herbasse-Pays-de-Saint-  
Félicien dite « Arche Agglo »  
41 communes  
59 079 habs (population  
municipale 2022)



Communauté de Communes  
Rhône Crussol  
13 communes  
34 874 habs (population  
municipale 2022)



Communauté d'Agglomération  
Valence Romans Agglo  
54 communes  
224 841 habs (population  
municipale 2022)

Ce sont ainsi 108 communes au total regroupant 318 794 habitants qui composent le Grand Rovaltain (population municipale au 1<sup>er</sup> Janvier 2022).

## 1.2 - Le comité syndical

IL RÉUNIT 42 DÉLÉGUÉS DÉSIGNÉS PAR LES EPCI MEMBRES DU SYNDICAT.

Le comité syndical est présidé par Lionel BRARD. C'est l'instance décisionnelle et délibérative du syndicat et un lieu de débat entre les collectivités à l'échelle de l'ensemble du territoire du Grand Rovaltain. A ce titre, il est saisi des grandes orientations du syndicat tant sur le plan administratif que politique sur lesquelles il se prononce.

Le comité syndical a été installé le 15 septembre 2020. Lionel BRARD a été réélu à la présidence du syndicat.

Il s'est réuni **3** fois au cours de l'année 2024.

## LISTE DES DELEGUES

COLLECTIVITE	ELUS	COLLECTIVITE	ELUS
CA Arche Agglo	Xavier ANGELI	CA Valence Romans Agglo	Eliane GUILLON
CC Rhône Crussol	Thierry AVOUAC	CA Valence Romans Agglo	Philippe HOURDOU
CA Valence Romans Agglo	Philippe BARNERON	CA Valence Romans Agglo	Agnès JAUBERT
CA Valence Romans Agglo	François BELLIER	CA Valence Romans Agglo	Anne JUNG
CA Arche Agglo	Jean-Louis BONNET	CA Valence Romans Agglo	Philippe LABADENS
CA Valence Romans Agglo	Lionel BRARD	CA Arche Agglo	Marie-Claude LAMBERT
CA Arche Agglo	Michel BRUNET	CA Valence Romans Agglo	Fabrice LARUE
CA Valence Romans Agglo	Jean-Luc CHAUMONT	CC Rhône Crussol	Michel MIZZI
CA Valence Romans Agglo	Françoise CHAZAL	CC Rhône Crussol	Olivier MONTIEL
CA Valence Romans Agglo	Sonia CHOVIN	CA Arche Agglo	Jean-Louis MORIN
CA Valence Romans Agglo	Danielle CLEMENT	CA Valence Romans Agglo	Johanna PAYOT-RIMET
CA Arche Agglo	Thierry DARD	CA Valence Romans Agglo	Anna PLACE
CA Valence Romans Agglo	Georges DELOCHE	CA Valence Romans Agglo	Alain ROBIN
CC Rhône Crussol	Jacques DUBAY	CC Rhône Crussol	Christian ROMAIN
CA Valence Romans Agglo	Jean-Claude DUCLAUX	CC Rhône Crussol	Bénédicte ROSSI
CA Arche Agglo	Yann EYSSAUTIER	CA Valence Romans Agglo	Franck SOULIGNAC
CA Arche Agglo	Annie FOURNIER	CA Valence Romans Agglo	Romain TEUFERT
CC Rhône Crussol	Sylvie GAUCHER	CA Arche Agglo	Jean-Paul VALETTE
CA Valence Romans Agglo	Christian GAUTHIER	CA Valence Romans Agglo	Jean-Michel VALLA
CA Valence Romans Agglo	Dominique GENTIAL	CA Valence Romans Agglo	Bernard VALLON
CA Valence Romans Agglo	Geneviève GIRARD	CA Valence Romans Agglo	Jean-Louis VASSY

## ORDRES DU JOUR ET DECISIONS DES COMITES SYNDICAUX

### 06 février 2024 à Valence

- Budget : projet de budget primitif 2024
- Syndicat : ressources humaines – mise à jour du tableau des emplois et effectifs
- Syndicat : projet de convention avec les CAUE 26/07
- SCoT : fiches communales d'occupation du sol et couverture végétale
- SCoT : ressources en eau – avancée de l'étude Bilan Besoin Ressources



### 28 mai 2024 à Guilherand-Granges

- Budget : approbation du Compte de Gestion 2023
- Budget : approbation du Compte Administratif 2023
- Syndicat : rapport d'activité 2023
- Syndicat : renouvellement de la convention d'appui « budget et ressources humaines » avec la CA VRagglo
- Syndicat : prime pouvoir d'achat
- SCoT : déterminants du projet de territoire
- SCoT : révision - avancement
- SCoT : occupation du sol – OCSOL Rovalterra



## 24 septembre 2024 à Tain

- SCoT : révision – trajectoire générale
- SCoT : révision – projet de délibération de précision des objectifs poursuivis par la révision
- SCoT : révision – avancement par thématiques
- Syndicat : prestation d'appui pour l'archivage
- Syndicat : suppression de postes et mise à jour du tableau des emplois et effectifs
- Syndicat : fixation du taux de promotion dans le cadre de l'avancement de grade



## 1.3 - Le bureau

IL RÉUNIT 17 MEMBRES ÉLUS PARMIS LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX.

Installé par le Comité syndical du 8 mars 2017, puis renouvelé le 15 septembre 2020 le bureau du syndicat mixte, présidé par Lionel BRARD, est composé de 17 membres représentant les trois EPCI du Grand Rovaltain. Il impulse, suit les chantiers et les actions du syndicat, il met en œuvre les décisions du Comité syndical. Ses réunions mensuelles permettent de préparer l'ordre du jour du Comité syndical et de nommer les rapporteurs qui interviendront lors des séances. Il examine les travaux des commissions thématiques.

# Syndicat Mixte du SCoT du Grand Rovaltain

## LE BUREAU

17 membres représentant les 3 EPCI :  
CA Arche Agglo  
CA Valence Romans Agglo  
CC Rhône Crussol



**Lionel BRARD**  
Président



**Philippe LABADENS**  
1er Vice-Président  
Chargé de la transition énergétique et de l'administration générale.



**Christian GAUTHIER**  
2nd Vice-Président  
Chargé de l'habitat, de l'aménagement urbain/touristique et des finances.



**Jean-Louis BONNET**  
3ème Vice-Président  
Chargé du cycle de l'eau, de la biodiversité et du contrat vert et bleu.



**Sylvie GAUCHER**  
4ème Vice-Présidente  
Chargée de la synergie territoriale et économique: Drôme-Ardèche, des relations avec les SCoT voisins et de l'évaluation du SCoT.



**Fabrice LARUE**  
5ème Vice-Président  
Chargé du développement agricole, de l'aménagement rural et des infrastructures/réseaux d'énergie, de télécommunications.



**Xavier ANGELI**  
6ème Vice-Président  
Chargé des mobilités, des infrastructures de déplacement/transport et de l'évaluation du SCoT.



**Franck SOULIGNAC**  
7ème Vice-Président  
Chargé des relations avec les territoires des EPCI membres et de l'évaluation du SCoT.



**Dominique GENTIAL**  
8ème Vice-Présidente  
Chargée des relations avec le conseil de développement, des équipements culturels/universitaires.



**Françoise CHAZAL**  
9ème Vice-Présidente  
Chargée des dossiers et formes urbaines.



**Michel BRUNET**  
Membre délégué  
Chargé des relations avec les territoires.



**Jacques DUBAY**  
Membre délégué  
Chargé du développement commercial, du foncier économique, ZAE.



**Yann EYSSAUTIER**  
Membre délégué  
Chargé du foncier agricole et sylvicole.



**Philippe HOURDOU**  
Membre délégué  
Chargé du développement industriel, des sites industriels et des installations classées.



**Michel MIZZI**  
Membre délégué  
Chargé du suivi des documents de planification territoriale.



**Jean-Paul VALETTE**  
Membre délégué  
Chargé de l'analyse et de l'évaluation des dossiers d'urbanisme.



**Jean-Louis VASSY**  
Membre délégué  
Chargé des paysages, de l'identité villageoise et du patrimoine bâti.

Le bureau est en outre l'instance qui se prononce après examen sur les projets de documents d'urbanisme (PLU/CC) par délégation du Comité syndical.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des travaux du bureau et des décisions prises en vertu de la délégation.

Le bureau s'est réuni **9** fois au cours de l'année 2024

## ORDRES DU JOUR ET DECISIONS DES BUREAUX

### 19 janvier 2024

- Urbanisme : PLU de Cheminas
- Urbanisme : PLU de Bourg-lès-Valence
- Budget : projet de budget primitif 2024
- Syndicat : projet de convention avec le CAUE 26/07 pour accompagner le Syndicat sur le volet ruralité – Modèle d'Urbanisme Villageois.
- SCoT : point d'information sur les nouvelles populations INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (2024)
- SCoT : les déterminants du projet de territoire : le scénario démographique

### 16 février 2024

- Urbanisme : projet d'élaboration du PLU de Cheminas
- Urbanisme : projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Bourg-lès-Valence
- Urbanisme : projet de modification n°3 du PLU de Tournon-sur-Rhône
- Urbanisme : projet de PLH de Valence Romans Agglo
- SCoT : présentation de l'étude de caractérisation des gisements fonciers
- SCoT : feuille de route de la mission SDUCS

### 29 mars 2024

- Urbanisme : projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Charmes-sur-l'Herbasse
- Urbanisme : projet d'élaboration du SCoT Vallée de la Drôme aval
- SCoT : les déterminants du projet de territoire – gisements et foncier.

### 17 mai 2024

- Urbanisme : projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Mauves
- Urbanisme : projet de règlement local de publicité de Bourg-de-Péage
- Budget : approbation du Compte de Gestion
- Budget : approbation du Compte Administratif
- Syndicat : projet de rapport d'activité 2023
- Syndicat : renouvellement de la convention RH/Budget avec VRAgglo
- Syndicat : suppressions de postes et mise à jour du tableau des emplois et effectifs
- Syndicat : fixation du taux de promotion dans le cadre de l'avancement de grade
- Syndicat : prime pouvoir d'achat
- SCoT : révision – point d'avancement
- SCoT : déterminants du projet de territoire
- SCoT : OCSOL Rovalterra – diffusion et convention
- SCoT : Maltose – avancement du projet



### 21 juin 2024

- Urbanisme : analyse du projet de révision du PLU d'Upie
- Urbanisme : analyse du projet de modification n°3 de Saint-Donat-sur-l'Herbasse
- Urbanisme : analyse du projet de modification simplifiée n°5 du PLU de Montéléger
- SCoT : précision du planning de la révision
- SCoT : les temps forts de la concertation pour la révision
- SCoT : projet de précision des objectifs poursuivis par la révision du SCoT
- Syndicat : prestation d'appui pour l'archivage

### 06 septembre 2024

- Urbanisme : analyse du projet de modification n°1 du PLU de Romans-sur-Isère
- Urbanisme : analyse du projet de modification n°1 du PLU de Valence
- Urbanisme : projet de mise en compatibilité du PLU d'Alixan pour VercorsTech
- Urbanisme : projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la Baume d'Hostun
- Urbanisme : projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Livron-sur-Drôme
- Urbanisme : projet de modification du PLU de Loriol-sur-Drôme
- SCoT : révision - projet de délibération de précision des objectifs poursuivis par la révision
- SCoT : révision - organisation de la réunion des Personnes Publiques Associées n°2
- SCoT : révision – avancement de l'étude Bilan-Besoin-Ressources
- SCoT : révision – avancement des groupes de réflexion
- SCoT : lancement du SDUCS
- SCoT : expertise sur les zones humides patrimoniales du Grand Rovaltain

### 4 octobre 2024

- Urbanisme : analyse du projet de révision du PLU de Châteauneuf-sur-Isère
- Urbanisme : analyse du projet de modification n°2 du PLU de Saint-Félicien
- Urbanisme : analyse du projet de modification n°3 du PLU de Bourg-lès-Valence
- SCoT : Schéma d'Urbanisme Commercial et des Services
- Budget : Mise en place du compte financier unique

### 08 novembre 2024

- Urbanisme : analyse du projet de révision du PLU de Vion
- Budget : projet de Rapport d'Orientation Budgétaire
- SCoT : SDUCS – point d'avancement, retour sur les enquêtes
- SCoT : révision – avancement et actualités ZAN

## 06 décembre 2024

- Urbanisme : analyse du projet de modification n°1 du PLU de Montmeyran
- Urbanisme : analyse du projet de parc photovoltaïque à Bourg-lès-Valence
- SCoT : révision – retour sur l’atelier Ruralité et Modèles d’Urbanisme Villageois
- SCoT : révision – organisation du projet de Programme d’Aménagement Stratégique

# 1.4 - Les commissions et groupes de travail

Des commissions thématiques ont été mises en place, dédiées aux thèmes suivants :

- suivi des documents d’urbanisme
- habitat, formes urbaines
- développement économique et commerce
- agriculture et consommation foncière
- environnement et eau
- déplacements et mobilités

Celles-ci ont pour objectif de réaliser des analyses et de préparer les décisions à prendre par le bureau sur les principales thématiques du schéma.

Un livret des procédures rassemble les modalités et procédures d’établissement des différents avis à émettre par le Syndicat mixte. Ce document cadre est principalement destiné à l’appropriation par les élus des différentes étapes internes au syndicat tout en apportant la vision globale sur les avis à rendre. Il est mis à jour en fonction des besoins.



### COMMISSION DOCUMENTS D’URBANISME

Le rôle de la commission document d’urbanisme est de préparer l’examen par le bureau des documents d’urbanisme. Les Plans Locaux d’Urbanisme font l’objet d’une analyse technique qui est discutée en commission. Sur la base des conclusions de celle-ci, le Bureau syndical rend un avis.



Jean-Paul Valette  
Président

La commission est composée de membres du bureau représentant chaque EPCI. Elle est présidée par Jean-Paul Valette.

Les membres permanents de la commission sont :



Michel Brunet



Françoise Chazal



Yann Eyssautier



Dominique Gential



Michel Mizzi



Franck Soullignac



Jean-Louis Vassy

### Pied du Vercors :

Danielle CLEMENT

### Ardèche :

Christian ROMAIN, Bénédicte ROSSI

### Drôme des Collines/Herbasse :

Alain ROBIN

### Plaine de Valence :

Sonia CHOVIN, Marie-Claude LAMBERT, Anna PLACE, Romain TEUFERT

8 réunions de la commission en 2024.

## LES GROUPES DE REFLEXIONS

En 2024, pour suivre la mise en œuvre de la révision du SCoT, le syndicat a continué à animer plusieurs groupes de réflexions thématiques.

Le programme de travail des GR est détaillé au point 3.2.

Participants aux groupes de réflexions :

<b>GR Ressource en eau</b>		
Jean-Louis BONNET	Agnès JAUBERT	Bernard VALLON
Sonia CHOVIN	Jean-Michel VALLA	

<b>GR Ruralités et modèles d'urbanisme villageois</b>		
Bénédicte ROSSI	François BELLIER	Yann EYSSAUTIER
Georges DELOCHE	Anne SIMON	Jean-Claude DUCLAUX
Jean-Louis MORIN	Christine DUPORTAIL	Nicolas DAUJAN
Michel MIZZI	Jean-Paul VALETTE	Yann HEIMBOURGER
Pascal BERRANGER	Dominique GENTIAL	Lydie VEISSEIX
Gérard LUNEL	Nathalie NIESON	Christian GAUTHIER
Jean-Jacques BRUSCHINI	Philippe BONNEFOI	Etienne LARA

3 réunions du groupe de réflexion en 2024

<b>GR Accueil d'industries manufacturières</b>		
Philippe HOURDOU	Franck SOULIGNAC	Agnès JAUBERT
Xavier ANGELI	Lionel BRARD	Françoise CHAZAL
Christian GAUTHIER	Yann EYSSAUTIER	

2 réunions du groupe de réflexion en 2024

## 1.5 - L'équipe technique – bilan social

### EFFECTIFS

# Syndicat Mixte SCoT du Grand Rovaltain Organigramme

L'équipe technique animée par Julien FABRE contribue à la mise en œuvre des différentes missions du Syndicat mixte.



L'équipe technique composée de 4 agents à temps complet, animée par le Directeur, contribue à la mise en œuvre des différentes missions du Syndicat mixte SCoT du Grand Rovaltain Drôme Ardèche :

- 1 directeur cadre A
- 1 responsable administratif cadre B
- 1 chargé de mission SIG et observatoire cadre A
- 1 chargée de mission urbanisme cadre B
- 1 chargée de mission Eau et biodiversité cadre A

La collaboration avec les EPCI ainsi qu'avec les organismes institutionnels du territoire est privilégiée.

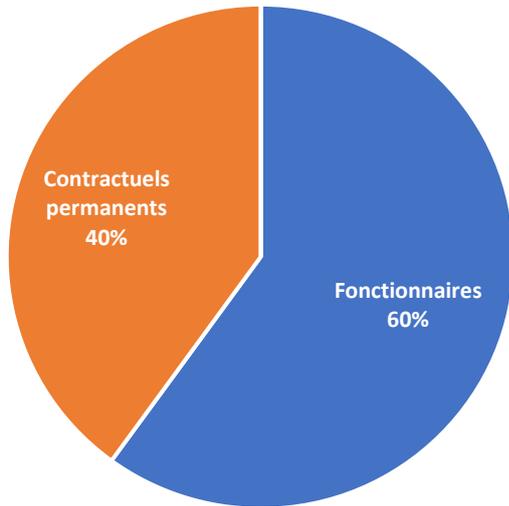
### COMPETENCES MOBILISEES

- Planification urbaine et territoriale, associant aménagement, développement et environnement,
- Urbanisme réglementaire et opérationnel,
- Cartographie, infographie, analyse urbaine, paysagère et environnementale,
- Domaines de compétences transversaux : déplacements, habitat, développement économique y compris agriculture, commerce et tourisme, eau, continuités écologiques.

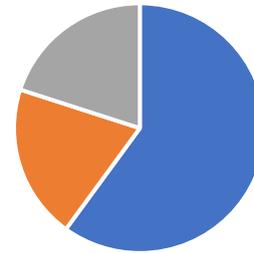
Au 31 décembre 2024, parmi les agents du Syndicat Mixte SCoT du Grand Rovaltain, on compte 3 fonctionnaires et 2 contractuels (dont 1 en CDI).

L'année 2024 a été marquée par l'absence de mouvement de personnel.

Ratios Fonctionnaires/Contractuels

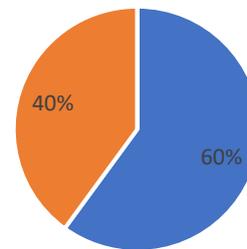


Les principaux cadres d'emploi



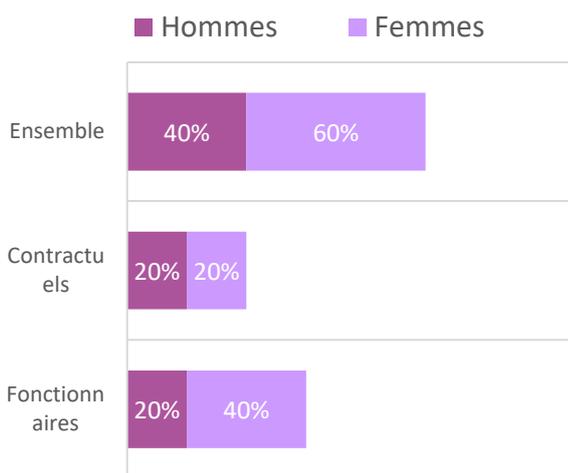
■ Ingénieurs ■ Techniciens ■ Rédacteurs

Répartition des agents par catégorie

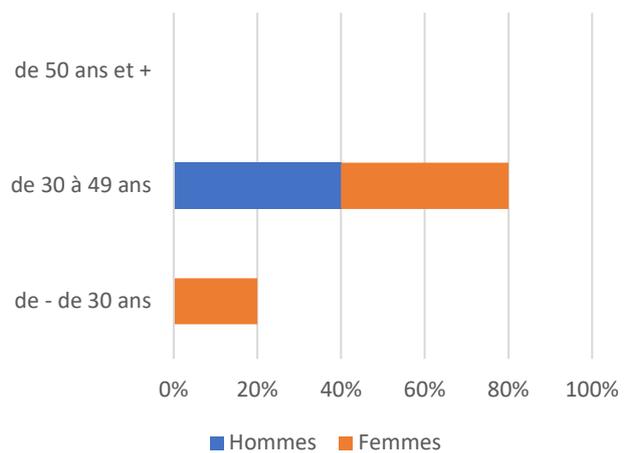


■ A ■ B

Répartition Hommes/Femmes par statut



Pyramide des âges



**REMUNERATION DES AGENTS** Les charges de personnel représentent 59.7% du budget de fonctionnement 2024 du Syndicat Mixte.

Alors que la part d'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), représente 10.7% du budget de fonctionnement, elle représente également 17.9% des charges de personnel.

Par délibération DCS n°10-26 du 22 décembre 2010, le Comité Syndical décide d'attribuer à son personnel, des titres restaurant à hauteur de 50% de la valeur faciale du titre fixée à 6 euros soit 3 617.97€ affecté à cette même section (1.38% des charges de personnel).

**DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL** Selon la réglementation, le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures, soit une durée hebdomadaire fixée à 35 heures par semaine.

Ainsi, les agents du Syndicat Mixte, travaillent 1 607 heures par an et réalisent des cycles hebdomadaires de 38 à 39 heures par semaine. Ils travaillent du Lundi au Vendredi.

**Aucun arrêt maladie n'est à relever en 2024.**

**TELETRAVAIL** Par délibération DCS n°21-01 en date du 09 février 2021, complétée par la délibération DCS n°22-14 en date du 18 octobre 2022, le Comité Syndical a décidé d'instaurer la pratique du télétravail.

Ainsi, les agents du Syndicat Mixte télétravaillent au maximum deux jours par semaine et sont présents trois jours par semaine sur le site du Syndicat Mixte.

#### FORMATIONS REALISEES EN 2024

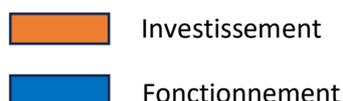
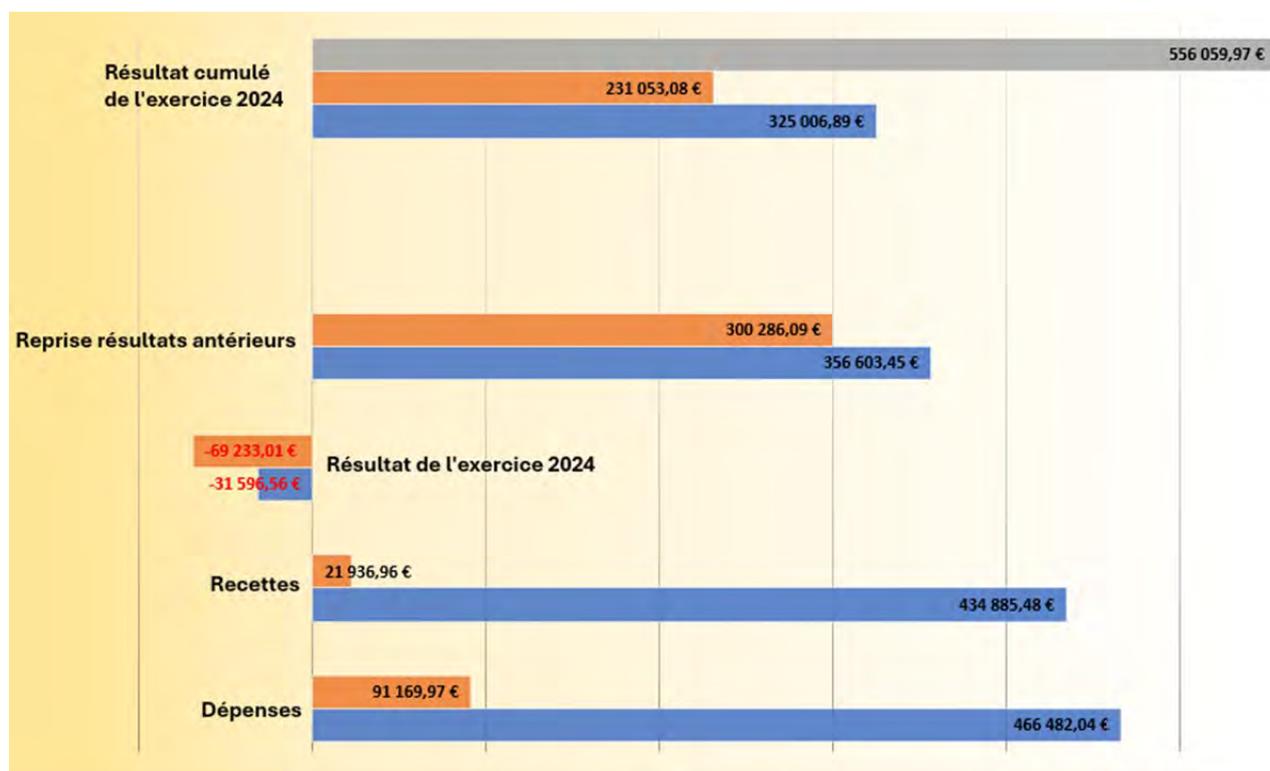
Intitulé de formation	Durée	Nbre d'agents formés
SST initiale_Sauveteur Secouriste au travail	2j	3
Atelier ZAN	1j	1
Actualité de l'urbanisme	1j	1
Transformation des métiers et résilience des territoires	1j	1
SCoT – Eau et Stratégie territoriale	3h	1
Eau et Société	1j	1
Intégration dans la FPT – cadre A	10j	2
Techniques de créativité pour dynamiser un groupe et innover	3j	1
L'urbanisme favorable à la santé	3h	1
Gestion intégrée des eaux pluviales et sa prise en compte dans les projets d'aménagement urbain	18h	1
Avancement de grade et promotion interne	1j	1
Correspondants CNAS	1j	1
Rencontre des territoires de la Drôme sur l'aspect offres de formations CNFPT	0.5j	1
Marchés de fournitures et services	7j	1
Budget vert : dispositions légales	0.5j	1

*Soit 5 agents formés pour environ 32 jours de formation*

## 1.6 - Le budget

Le budget primitif 2024 a été adopté le 06 février 2024 sous le régime de la M57. Il a été exécuté normalement, les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement ont été convenablement pourvus en dépenses et en recettes, en opérations réelles.

**COMPTE ADMINISTRATIF** Le CA 2024 fait apparaître les éléments suivants :



**En fonctionnement**, l'exercice 2024 est déficitaire de 31 596.96 euros, montant auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice antérieur de 356 603.45 euros.

**En investissement**, l'exercice 2024 est déficitaire de 69 233.01 euros, montant auquel s'ajoute l'excédent de l'exercice antérieur de 300 286.09 euros.

Soit un résultat toutes sections confondues de : 556 059.97 euros.

Pour l'exercice 2024, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement a fait l'objet d'une affectation du résultat en recettes de fonctionnement R002. Le résultat excédentaire de la section d'investissement a quant à lui fait l'objet d'un report en recettes d'investissement R001.

## 1.7 - Le fonctionnement

### CONVENTIONS

#### *Appui en matière d'opérations budgétaires et de ressources humaines*

Le Syndicat mixte a renouvelé en 2024, la convention d'appui en matière d'opérations budgétaires et de ressources humaines avec Valence Romans Agglo.

Cet appui consiste en : une assistance à l'élaboration, à la préparation et l'édition du budget, des décisions modificatives et des budgets supplémentaires, un conseil et formation de tout agent du Syndicat SCoT en matière d'utilisation du logiciel Finances, l'élaboration et l'édition des fiches de paies des agents et d'indemnités des élus et un appui juridique et conseil en matière de ressources humaines.



#### *Santé, Sécurité au Travail*

Le Syndicat mixte a mis en place en 2022, une convention « Santé, Sécurité au Travail » avec le Centre de Gestion de la Drôme, pour veiller à l'état de santé de ses agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions et avoir accès à un service de médecine préventive.



#### *Référent déontologue*

Le Syndicat mixte décide en 2023 d'adopter une convention avec le Centre de Gestion de la Drôme, afin de permettre aux élus du Syndicat Mixte, d'avoir recours à un référent déontologue chargé de leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charge de l' élu local.

#### *Mise à disposition d'un archiviste délégué à la protection des données*

Le Syndicat mixte décide en 2024 de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Drôme, afin de définir les modalités d'exécution et de financement des missions des archivistes délégués à la protection des données mis à disposition.

#### *Service d'autopartage*

Le Syndicat mixte procède à la mise en place en 2023 d'un service d'autopartage accessible à son personnel, en signant un contrat avec la société CITIZ.

En lieu et place du véhicule de service sous contrat de location annuel, ce nouveau service, permet d'optimiser les coûts de déplacement.



### ADHÉSIONS

#### *Géomatique – réseau d'échanges*

En 2024, le Syndicat Mixte renouvelle son adhésion à AFIGEIO, il s'agit d'un réseau d'échanges sur la Géomatique – elle apporte une vision commune de l'information géographique française de demain.



#### *La Fédération des SCoT*

Le syndicat mixte est membre de la Fédération nationale des SCoT. Elle propose régulièrement des formations et temps d'échanges sur les actualités des SCoT ainsi que de nombreux outils :

SCoT en Action : un centre de ressource sur la mise en œuvre des SCoT, un outil de modélisation des trajectoires ZAN co-réalisé avec l'UNAM.



## 2. La mise en œuvre du SCoT

Approuvé en octobre 2016, le Schéma de Cohérence Territoriale est exécutoire depuis le 17 janvier 2017. Il s'impose, dans un rapport de compatibilité aux documents d'urbanisme (PLU, PLUi, CC), aux PLH, PDU et RLP ainsi qu'à certaines opérations d'aménagement du territoire. Depuis plus de 10 ans, le syndicat accompagne les communes et les intercommunalités dans la mise en œuvre du SCoT.

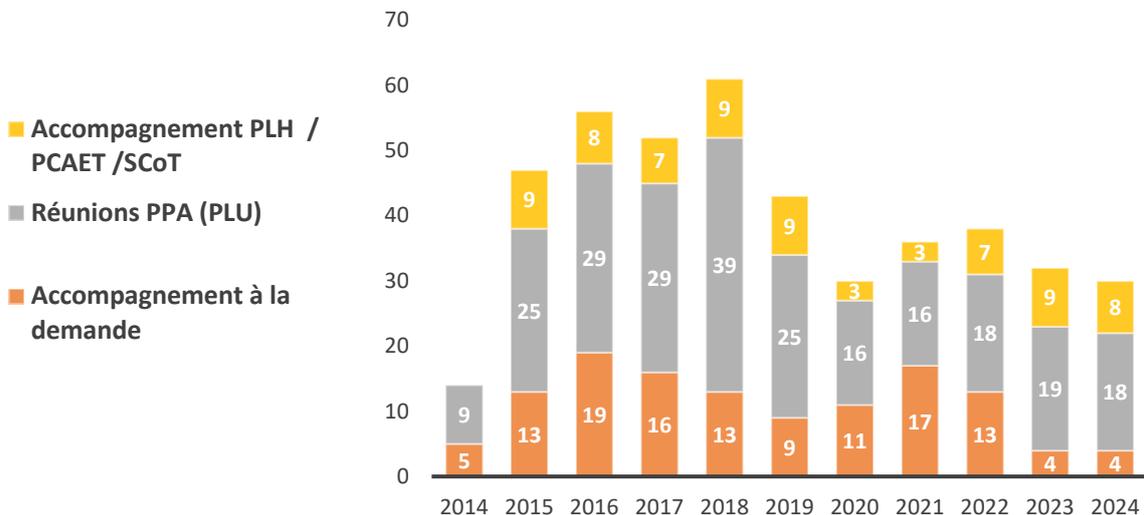
### 2.1 - L'accompagnement des communes

Afin de répondre aux demandes et interrogations des collectivités, le Syndicat mixte est très actif dans le suivi des documents d'urbanisme des communes de son périmètre :

Au long des procédures en tant que personne publique associée ;

A la demande des communes, sur des projets spécifiques ou pour présenter le SCoT.

Au titre de l'article L.131-4 du code de l'urbanisme, il peut être consulté lors de la démarche d'élaboration, de révision ou de modification des documents d'urbanisme des communes de son périmètre. Les élus ont souhaité être consultés pour l'ensemble des procédures dont le Syndicat Mixte a connaissance. Lors de chaque notification, le syndicat mixte demande par courrier à être associé à la procédure.



En 2024, l'apport du syndicat mixte du SCoT a consisté notamment en :

- L'accompagnement des communes au cours de l'évolution de leur document d'urbanisme comme personne publique associée lors de réunions d'échanges soit **18** réunions PPA au cours de l'année ;
- L'accompagnement à la demande des communes lors de réunions préalables au lancement de la procédure d'élaboration de leur document d'urbanisme, parfois à l'invitation des CAUE ou

en réunions techniques sur des questionnements particuliers portant sur des éléments du DOO à traduire dans leur document d'urbanisme, soit 4 rencontres au cours de l'année ;

- La participation à des comités techniques de suivi/bilan des PLH des EPCI, comités de suivi des PDU, Schéma Directeur des Mobilités Actives et Réseau Cycléo de VRM, ainsi qu'à des groupes de travail sur l'offre de transports collectifs et sur l'habitat organisés par la DDT de l'Ardèche et de la Drôme soit 8 réunions.

## 2.2 - Les outils pédagogiques

L'accompagnement se concrétise également par l'édition et la diffusion des documents destinés à traduire la mise en œuvre du SCoT regroupés dans le classeur du SCoT. Tous les documents sont adressés aux communes et EPCI membres du syndicat ainsi qu'aux partenaires. Les différents outils sont disponibles sur le site internet du syndicat.



Toutes les productions du SCoT sont disponibles sur le site internet

<https://www.grandrovaltain.fr/la-mise-en-oeuvre.html>

## 2.3 - Les avis rendus par le syndicat

La mise en œuvre du SCoT se traduit en grande partie à travers les avis rendus par le syndicat sur les documents d'urbanisme, sur les projets des collectivités et via la participation aux instances départementales :

- En matière d'urbanisme
  - Les documents d'urbanisme
  - Les PLH
  - Les PC de + 5 000 m<sup>2</sup>
  - Les Règlements Locaux de la Publicité
- En matière de mobilités
  - Les PDU
- En matière d'environnement
  - Les Plan de prévention des risques
  - Les projets de parc photovoltaïque / éolien
- En matière d'urbanisme commercial
  - Les projets soumis à la CDAC (>1000m<sup>2</sup> SV) et CDACi (Cinéma)
  - Les projets d'équipements commerciaux de 300>1000m<sup>2</sup>

## URBANISME

### Les projets de documents d'urbanisme

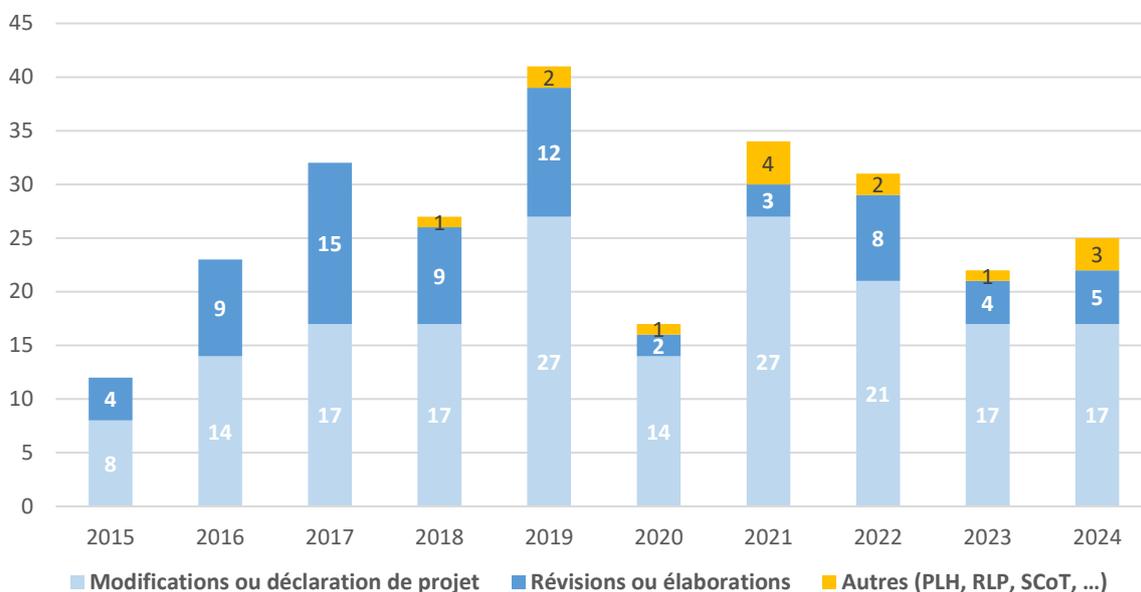
Les documents d'urbanisme sont analysés au regard du SCoT via des grilles d'analyses réalisées en interne, qui servent de support aux travaux de la commission « document d'urbanisme » - voir point 1.4.

Au cours de l'année 2024, le syndicat mixte a répondu à **25** demandes d'avis de communes ou EPCI. Parmi celles-ci le syndicat mixte s'est prononcé sur :

- **5** avis relatifs à l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme ;
- **17** avis relatifs à des modifications ou déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU ;
- **1** avis relatif à l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité.
- **1** avis relatif à l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (Valence Romans Agglomération)
- **1** avis relatif à l'élaboration du SCoT limitrophe Vallée de la Drôme aval.

**Les projets de révision et d'élaboration de PLU attestent que le travail de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT et/ou les PLH se poursuit.**

Pour les élaborations et/ou révisions, les élus du bureau accordent une grande importance au dialogue avec les élus communaux. Ainsi, chaque commune qui révisé ou élabore son PLU est invitée à présenter son projet devant le bureau syndical, s'ensuit une discussion autour des remarques et demandes d'informations de la commission urbanisme. Les observations et points de vigilances sont transmis à la commune en amont du bureau.



### Les projets d'autorisation d'urbanisme

Le syndicat a également accompagné la prise en compte du SCoT sur les permis de construire de plus de 5 000m<sup>2</sup> de surface de plancher. En effet, ces projets doivent être directement compatibles avec le SCoT.

Le syndicat mixte accompagne les services d'autorisations du droit des sols des communes et EPCI, à leur demande, pour l'analyse de la comptabilité de ces projets avec le schéma.

**3** demandes d'autorisation ont été accompagnées concernant des projets de développement industriel, entrepôt automobile et loisirs marchands.

### Les CDPENAF

Un représentant des SCoT siège au sein des Commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) de la Drôme et de l'Ardèche. Réunie plusieurs fois par an, cette commission émet des avis qui sont obligatoires pour certaines procédures ou autorisations d'urbanisme, essentiellement des changements de destination de bâtiments ainsi que des demandes de constructions / installations en zones agricole, naturelle ou forestières.

**10** projets examinés à ce titre en 2024.

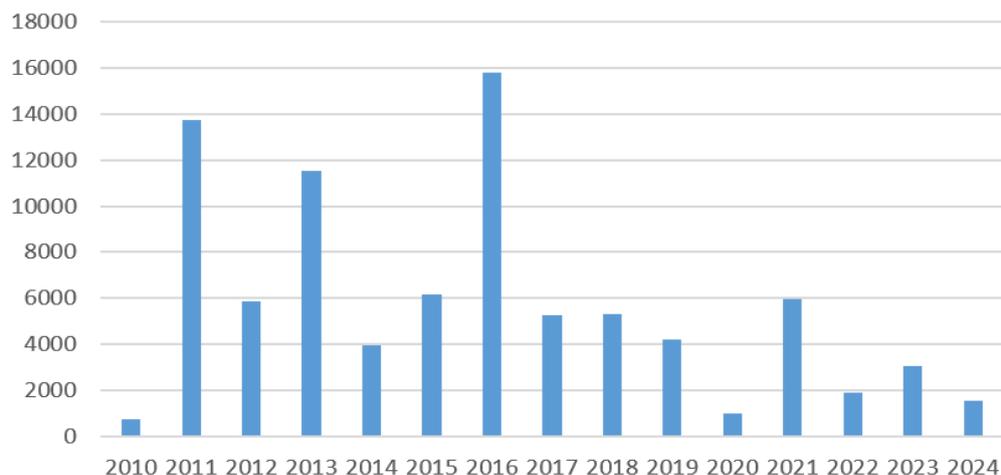
### URBANISME COMMERCIAL : LA CDAC

Le président du Syndicat mixte (ou son représentant) est membre de droit de la « Commission Départementale d'Aménagement Commercial » (CDAC) pour l'autorisation commerciale de projets soumis à l'article L752-1 du code du commerce dans le périmètre du Grand Rovaltain.

**2** projets examinés à ce titre en 2024.

Les demandes concernaient un projet d'extension au sein d'une unité commerciale existante et une nouvelle unité commerciale d'environ. La première a été retiré avant la réunion de la CDAC. La surface de vente nouvelle déposée en CDAC représente **1 550 m<sup>2</sup> en 2024**.

total des surfaces de vente  
nouvelles déposées



Enseigne Secteur	Commune	Date CDAC	Surface de vente en m <sup>2</sup>	dont dominante alimentaire	dont autres	Dont surface de vente nouvelle	Décision CDAC
Gamm Vert	Chabeuil	17/06/2024	1 550	0	1 550	1 550	Favorable
Passion Nature	St-Paul-les Romans	10/05/2023	2 996	0	2 996	299	Retiré

## DEVELOPPEMENT DES ENR

Le code de l'environnement prévoit que l'instructeur des demandes de permis pour les projets de centrale photovoltaïque (instruction Etat) ou de champs éoliens (instruction DREAL) soumette pour avis au SCoT. Le syndicat s'est outillé sur cette thématique en réalisant une fiche outil et un carnet spécifique.



1 projet a été analysé à ce titre en 2024 portant sur un projet de parc photovoltaïque au sol en zone industrielle.

## SYNTHESE DES AVIS RENDUS SUR LE TERRITOIRE DU GRAND ROVALTAIN - 2024

### En matière d'urbanisme

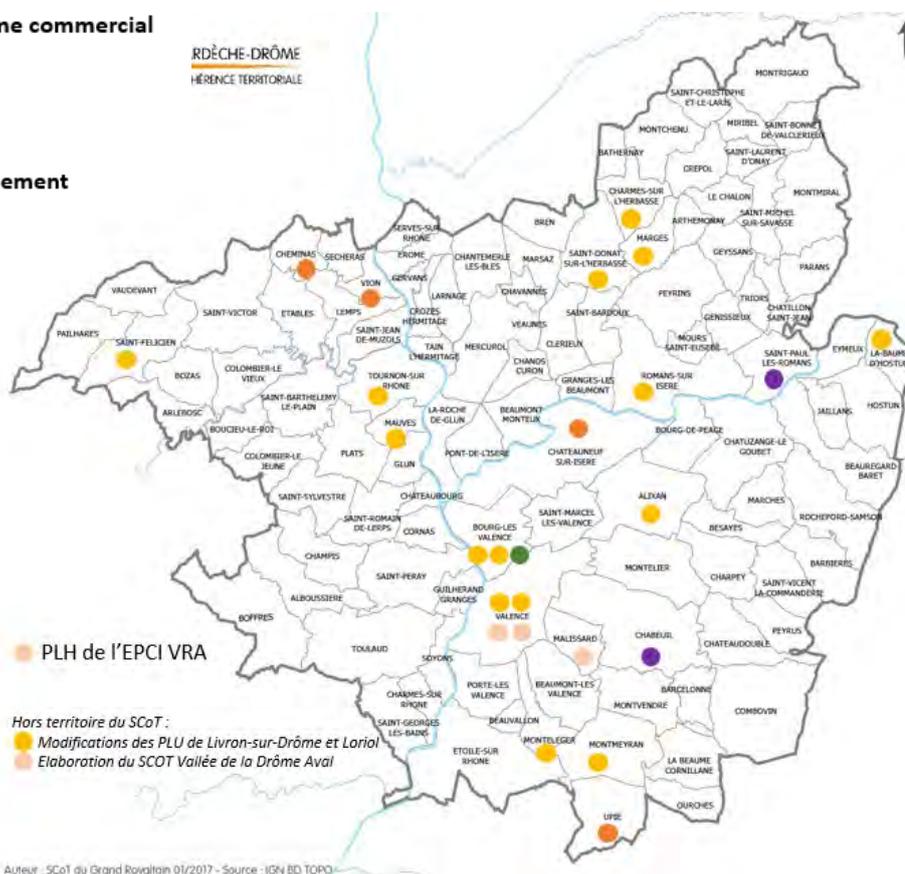
- Révision / élaboration
- Modifications / déclaration de projet
- Autres (RLP, PC+5000m<sup>2</sup>,...)

### En matière d'urbanisme commercial

- CDAC
- PC de 300 à 1000m<sup>2</sup>
- CDACi (cinéma)

### En matière d'environnement

- Parc photovoltaïque
- PPR



GRAND ROVALTAIN

Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche

# 3. La révision du SCoT

## 3.1 - Les objectifs poursuivis par la révision

La révision du schéma a été actée lors du comité syndical du 18 octobre 2022. Cette phase marque un nouveau cycle dans le programme d'action du syndicat. En septembre 2024, les objectifs ont été précisés et complétés.

OBJECTIFS VISANT A REpondre A L'OBLIGATION LEGALE DE MISE EN COMPATIBILITE DU SCOT ET DE MODERNISATION :

- L'extension du périmètre du SCoT pour intégrer les communes d'Arlebosc, Bozas, Colombier-le-Vieux, Pailharès, Saint-Félicien, Saint-Victor et Vaudevant membres de l'ancienne communauté de communes du Pays-de-Saint-Félicien.
- L'appartenance de ces communes à la catégorie des communes rurales autonomes peu denses à très peu denses au sens de l'INSEE et du 4° de l'article L141-8 du code de l'urbanisme sera prise en compte. L'objectif poursuivi est de consacrer une approche adaptée aux enjeux démographiques et de développement de cette catégorie de communes, pièce essentielle de l'armature territoriale du Grand Rovaltain.
- La mise en compatibilité du SCoT avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bas Dauphiné Plaine de Valence approuvé le 23/12/2019 conformément aux dispositions des articles L131-1 et L131-2 du code de l'urbanisme. La mise en compatibilité permettra de mieux prendre en compte les enjeux de la transition hydrique tels que définis notamment dans les orientations du SAGE en vue de préserver l'état de la ressource en eau, de sécuriser l'accès pour tous à la ressource, de garantir sa disponibilité dans le temps et plus généralement d'adapter l'ensemble du Grand Rovaltain, dont une partie du territoire n'est pas concernée par le SAGE, aux conséquences des tensions hydriques liées au changement climatique.
- La modernisation du contenu du SCoT rendue obligatoire par l'ordonnance de juin 2020 en cas de révision.

OBJECTIFS VISANT A PRENDRE EN COMPTE LES EVOLUTIONS A COURT TERME DES DOCUMENTS CADRES AVEC LESQUELS LE SCOT DEVRA ETRE COMPATIBLE :

- La mise en comptabilité du SCoT avec la charte du Parc Naturel Régional du Vercors.
- La mise en compatibilité du SCoT avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires de la région Auvergne Rhône Alpes une fois sa modification approuvée.
- La mise en compatibilité avec le schéma régional des carrières Auvergne Rhône Alpes arrêté le 8 décembre 2021.

OBJECTIFS VISANT A ACCOMPAGNER DES DYNAMIQUES TERRITORIALES NOUVELLES POUR FAVORISER :

- Le développement et la promotion de formes urbaines et architecturales attractives adaptées aux besoins des villages ruraux et de nature à garantir dans le temps long leur développement et leur résilience.

- L'adaptation des niveaux de production de logements définis par le SCoT approuvé en 2016, à l'endroit des villages de l'espace rural et des bourg-centres adossés aux zones tendues au sens de la loi SRU. Cette adaptation interviendra dans le cadre d'une approche mutualisée hors logement social portée par un PLUi.
- La consolidation de l'attractivité du Grand Rovaltain au travers de dispositifs adaptés destinés à permettre :
  - o a). Le maintien et la croissance des industries existantes et l'accueil de nouvelles industries manufacturières créatrices d'emplois et de valeur dans le cadre de la stratégie de réindustrialisation des territoires initiée et mise en œuvre par la Région Auvergne Rhône Alpes ;
  - o b). L'implantation d'hébergements et d'équipements touristiques de plein air en lien avec les stratégies de tourisme durable et responsable mises en œuvre par les départements de la Drôme et de l'Ardèche ;
  - o c). L'adoption d'un cadre adapté pour répondre aux besoins de logements et d'hébergements des travailleurs saisonniers, notamment de la filière agricole. Le maintien d'une trajectoire démographique qui témoigne de l'attractivité du territoire mais ajustée afin de prendre en compte les évolutions prospectives du modèle Omphale de l'INSEE mis à jour en juillet 2023 ainsi que les tendances observées dans le Grand Rovaltain depuis 2016 avec corrélativement ajustement spatialisé des besoins en logements et en création d'emplois. 2/2
- L'affirmation du projet de territoire en faveur du bioclimatisme dans l'esprit des lois « Climat et résilience », « pour la reconquête de la Biodiversité », « Accélération de la production d'énergies renouvelables », au travers notamment des orientations prises en matière :
  - o de réduction de l'artificialisation non compensée et de protection et de mise en valeur des sols par la restauration de leurs fonctions écosystémiques ;
  - o de protection et de restauration de la ressource en eau pour garantir sa disponibilité en tout lieu du Grand Rovaltain;
  - o de conservation et restauration de la biodiversité dans ses différentes composantes (spots de biodiversité à haute valeur écologique et patrimoniale, réseaux cohérents de zones humides fonctionnelles, corridors écologiques garantissant les continuités écologiques et génétiques, réseaux de haies, petits boisements et bosquets, nature en ville) ;
  - o de production, stockage et distribution d'énergies renouvelables et bas carbone ; o de formes urbaines, villageoises et architecturales adaptées aux attentes des communes et de leurs habitants ;
  - o d'espaces économiques adaptés (localisation, superficie) aux besoins de développement des différentes composantes du territoire.
- L'affirmation du SCoT comme outil opérationnel de planification adaptative et agile sur le long terme au travers de l'adoption du programme d'action visé à l'article L141-19 du code de l'urbanisme afin notamment d'anticiper les grandes évolutions du territoire au-delà de 2031.

## 3.2 - Une feuille de route précisée

### LES GROUPES DE REFLEXION

Dans le cadre de la révision du SCoT, plusieurs groupes de réflexion ont été mis en place pour suivre les grands chantiers thématiques. De nouveaux rendez-vous et temps d'échanges ont ainsi eu lieu en 2024.

## Ruralité et modèles d'urbanisme villageois

Dans la poursuite du travail réalisé en 2023, une série d'ateliers animé par le [CAUE de la Drôme](#) et le [CAUE de l'Ardèche](#) a permis d'approfondir les réflexions et de mieux identifier les enjeux autour des questions de paysages et de formes urbaines de l'espace rural du territoire de SCoT. Ces ateliers alimentent les travaux du groupe de réflexion thématique en charge du chantier Ruralité et Modèle d'urbanisme villageois de la révision du SCoT.

- **Atelier-Jeu « Ma commune à la carte » - 12 avril 2024**

Les élus du Grand Rovaltain ont participé à l'Atelier-Jeu « Ma commune à la carte » ou comment faire des projets d'urbanisme de qualité sur un territoire rural ? L'atelier a été animé par les CAUE 26 et 07.

Le SCoT a été accueilli par la commune de Peyrus dont le territoire a servi de démonstrateur pour l'atelier.



- **Atelier "Enjeux paysagers et formes urbaines" – 11 septembre 2024**

Les élus et techniciens du Grand Rovaltain ont participé un atelier de sensibilisation aux enjeux paysagers et des formes urbaines accompagné par un paysagiste du CAUE 07, Kévin Doussaint et le CAUE 26.

Cet atelier participatif a permis de prendre en compte la dimension paysagère dans les projets de développement ou les arbitrages quotidiens dans le contexte de transition écologique et énergétique. Les participants ont pu échanger sur les orientations et objectifs pertinents pour prendre en compte ces enjeux dans les territoires à dominante rurale.



- **Atelier "Formes urbaines en milieu rural"**

Les élus et techniciens du Grand Rovaltain se sont retrouvés le 27 novembre dernier lors d'un nouvel atelier de sensibilisation et de travail sur les formes urbaines en milieu rural.

Cet atelier participatif, co-animé par les CAUE 26 et 07 a permis d'échanger sur la synthèse des deux ans de travaux du groupe de réflexion puis, dans un deuxième temps, d'identifier à l'appui de fiches d'opérations, les leviers et outils spécifiques aux opérations jugées exemplaires dans l'espace rural.



## Accueil d'industries manufacturières

Deux premiers GR s'était déjà réunis en 2023.

- **GR du 21 Juin 2024**

Cette troisième réunion a permis de clarifier les enjeux pour le développement et l'accueil d'activité manufacturières sur le territoire, de proposer une nouvelle carte des grands sites d'accueil, de réfléchir sur le développement d'entreprises existantes et de proposer de nouvelles orientations en matière de densification des espaces, de prises en compte des ressources naturelles et paysagères.

La [révision du SCoT](#) sur cet axe se précise et les grandes orientations suivantes ont été abordées :

- Garantir un développement de qualité en limitant les impacts sur les ressources naturelles et en garantissant la qualité du cadre de vie des salariés ;
- Préciser la hiérarchisation des zones d'activités du Grand Rovaltain et le traitement graphique du DOO pour les zones existantes et de celles en développement ;
- Prendre en compte l'optimisation et le renouvellement du bâti et du foncier existant.

Une prochaine réunion sera organisée à la rentrée pour traiter notamment de la répartition foncière et du Programme d'Aménagement Stratégique.

- **GR du 30 Août 2024**

Cette réunion a permis de cibler les parties du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) pouvant faire l'objet d'évolution. Quelques propositions de rédaction ont été effectuées.



Un travail de diagnostic du potentiel foncier disponible dans les ZAE est en cours et alimente les réflexions du GR. Ce travail, qui s'appuie sur l'OCSOL ROVALTERRA, associe les services compétents des 3 EPCI.

## Carrières

- **GR du 24 juin 2024**

Le Schéma Régional des Carrières (SRC), approuvé le 8 décembre 2021, fait partie des documents cadres avec lesquels le SCoT se doit d'être compatible.

Un premier travail d'analyse de la compatibilité du SCoT actuel avec le SRC a été réalisé, suivi d'un second travail réalisé par l'Unicem sur l'analyse des besoins et des ressources en matériaux carriers du territoire du Grand Rovaltain.



Un Groupe de réflexion a eu lieu le 24 juin 2024 et a permis de travailler les points suivants :

- Présentation du diagnostic du territoire du Grand Rovaltain de l'Unicem et des propositions d'approfondissement au sein du SCoT ;
- Définition d'orientations dans le SCoT pour un approvisionnement du Grand Rovaltain à long terme ;
- Réflexion sur les enjeux paysagers, environnementaux et de qualité de vie dans le SCoT en lien avec les carrières.



Illustration : S. GREMILLON – SM SCoT

## L'hébergement des saisonniers de la filière agricole

### • GR du 5 septembre 2024

La seconde réunion du groupe a permis un travail autour des enjeux de l'hébergement des saisonniers de la filière agricole : des doctrines et de l'intérêt économique, d'exemple de prise en compte dans un PLU, d'identification des leviers du SCoT, de propositions d'orientations et d'objectifs.

Les chambres d'agricultures de la Drôme et de l'Ardèche, en qualité d'experte sur ces sujets, ont été invités à participer à ce groupe de réflexion.

### Quelle prise en compte dans les DUL

**Exemple du PLU de St-Marcel les Valence**

**Diagnostic**  
Le rapport de présentation présente un diagnostic quantitatif des besoins des exploitations agricoles.

- identification des besoins en matière de logements exploitation par exploitation
- conclusion = des besoins nouveaux sur 1 exploitation / pas de besoin sur le reste

**Traduction du besoin dans le PLU**  
Création d'un STECAL (en zone Ah) :

- spécifique pour l'accueil de saisonniers agricoles
- logements démontables
- précision des emprises et de la quantité : 15 mobile-hommes, sur 2000m<sup>2</sup> dont 750m<sup>2</sup> d'emp. sol.
- hauteur maxi.

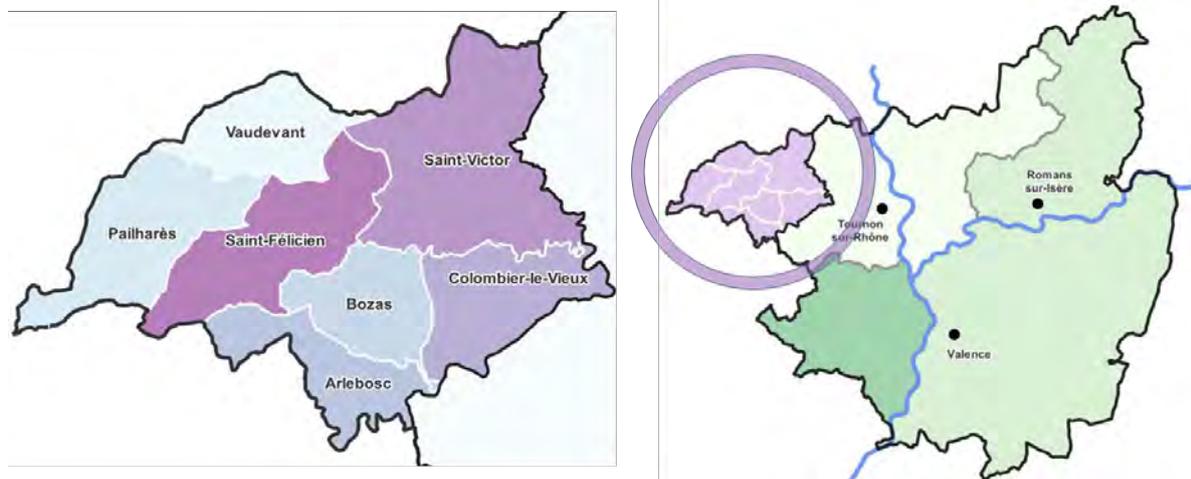


GRAND ROVALTAIN

## LES ATELIERS

### Extension du périmètre : intégration des communes du Pays de Saint-Félicien

Le travail initié et mené en 2023 en direction des 7 communes de l'ancienne CC du Pays de Saint-Félicien s'est poursuivi autour de la définition partagée des enveloppes urbaines des communes.



Les projets d'enveloppes des 7 communes ont été présentés lors d'une réunion spéciale de la commission d'urbanisme qui s'est tenue le 12 mars 2024. Cette réunion a eu lieu en présence des élus des communes qui ont pu exposer leur projet et attentes vis-à-vis des enveloppes. Une nouvelle version des enveloppes a été produite post-réunion et a été transmise aux communes.

Un document graphique de synthèse à une échelle 50 000ème a été constitué pour visualiser la carte telle qu'elle apparaîtrait dans le DOO du SCoT. Le projet de ces nouvelles enveloppes a été transmis en consultation aux principales Personnes Publiques Associées (DDT, CA, EPCI...) dans le cadre de la révision du SCoT.

## LES ETUDES

Les travaux des groupes de réflexions ont permis de faire émerger un besoin d'expertise sur plusieurs chantiers.

### L'étude Bilan Besoin Ressource

Une étude Bilan besoins-ressources en eau a été réalisée courant 2024. L'étude a permis d'établir un état des lieux de la ressource et des besoins actuel et dans une vision prospective à 2040-2045. Elle aura pour objet par la suite de contribuer au rapport de présentation du SCoT révisé et à la définition d'orientations dans ses futurs Projet d'aménagement stratégique (PAS) et Document d'orientations et d'objectifs (DOO).

L'étude s'est déroulée en plusieurs phases, ponctuées de temps d'échanges et de concertation avec les partenaires associés à l'étude (EPCI, syndicats d'eau potable, syndicats de gestion des milieux naturels, mondes agricoles et industriels ...) :

- Réalisation d'entretiens auprès de 20 structures porteuses de compétences en lien avec la ressource en eau et son utilisation, afin d'avoir une première analyse qualitative des problématiques et enjeux liés à la ressource en eau sur le territoire ;
- Collecte et analyse des données de prélèvement, consommation, de suivi de la ressource et des milieux aquatiques afin d'établir le bilan besoins-ressources actuel du territoire ;
- Restitution de cette première phase au cours du Comité de suivi du 10 septembre 2024 où étaient conviées l'ensemble des structures partenaires de l'étude ;
- Estimation de l'évolution prospective de la ressource et des besoins au regard du dérèglement climatique à horizon 2040-2045 ;
- Proposition d'orientations à intégrer au SCoT révisé afin d'adapter le territoire à l'évolution future de la ressource et des usages.

Le premier semestre 2025 permettra la finalisation de cette étude avec la seconde mobilisation du Comité de suivi pour la présentation des derniers résultats puis la réalisation d'une réunion de concertation pour définir les orientations à intégrer au SCoT afin d'adapter le territoire aux évolutions futures des ressources et besoins en eau.

### Le Schéma d'urbanisme commercial et des services

Le lancement d'un schéma d'urbanisme commercial et des services (**SDUCS**) a été acté en fin d'année 2023 à la demande des EPCI. Un bureau d'études spécialisé a été recruté pour accompagner le Grand Rovaltain. Ce chantier fait également le lien avec la nécessaire mise à niveau du volet commercial du SCoT pour sa partie logistique. En parallèle, des outils d'observation des mutations et évolutions du tissu commercial local seront développés.

De nombreux temps de travail se sont succédé :

- Le 19 septembre dernier a eu lieu une réunion technique de lancement de la mission SDUCS entre le SCoT, les représentants des EPCI et le bureau d'étude AID. Cette rencontre a permis de préparer les prochaines échéances, pré-identifier les acteurs à associer, la définition des secteurs d'activités à prendre en compte dans le champ de l'étude et les modalités techniques de travail.

- Présentation en bureau du 4 octobre et débats sur les propositions de méthode et l'organisation des échéances à venir.
- Cotech n°1 le 8 novembre pour une prise de connaissance des premiers éléments de diagnostic et préparer les prochaines étapes (webinaire / copil n°1 à venir en décembre).
- Organisation d'un webinaire le 13 novembre dernier, afin de présenter aux élus des collectivités, des communes et aux partenaires la démarche SDUCS et la présentation des grands enjeux liés aux dynamiques commerciales du Grand Rovaltain.  
[📄 Webinaire d'information - Le SDUCS du Grand Rovaltain-20241113 190936-Enregistrement de la réunion.mp4 »](#)

Parallèlement, deux enquêtes ont été réalisées sur le Grand Rovaltain afin d'alimenter le diagnostic du schéma d'urbanisme commercial et des services en complément des datas et bases de données classiques :

- **enquête auprès des communes** du territoire afin de préciser les tendances de consommation et les volontés politiques en matière de commerces et services.
- **enquête grand public** avec une enquête de satisfaction en ligne afin de comprendre les besoins, les attentes et habitudes de consommation de la population locale. *+ de 1400 répondants !*

Le chantier se poursuit en 2025.

## Biodiversité et zones humides

Le SCoT dispose d'orientations qui visent à protéger durablement les zones humides du territoire. Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu, une étude de hiérarchisation des enjeux des zones humides est venue qualifier sur la base des connaissances existantes plus de 1 100 zones humides.

Cet inventaire, avant tout quantitatif, ne différencie pas suffisamment les zones humides et contribue à diluer l'information dans le volume de données.

Compte tenu des travaux en cours sur la ressource en eau et du volet bioclimatisme du SCoT à développer il a été décidé la conduite d'une étude sur l'identification des ZH d'intérêt patrimonial, fil conducteur de la stratégie des zones humides sur une expertise naturaliste.

Les quelques zones humides concernées pourraient faire l'objet d'une attention particulière dans le SCoT ou même dans le cadre d'une fiche spécifique au sein du futur programme d'action.

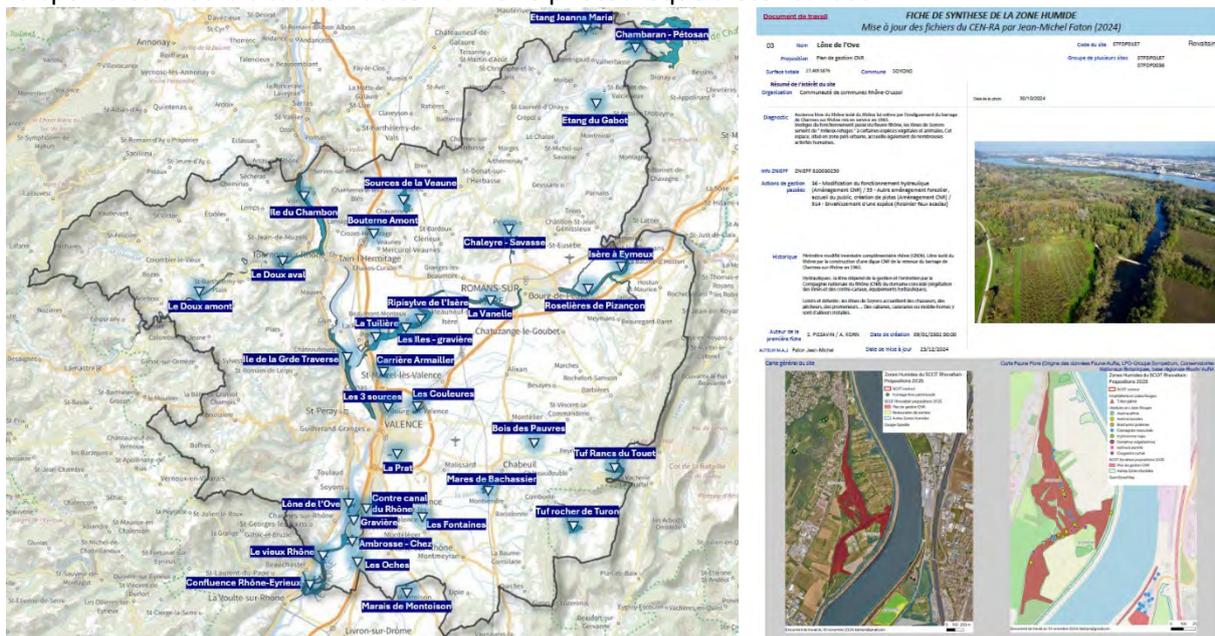
34 zones humides d'intérêt majeur ont ainsi été mises en lumière du fait de leur fonction de support de biodiversité (nombreuses espèces patrimoniales des milieux humides ; halte migratoire ou d'hivernage) ou de leur fonctionnalité hydrologique.

Chacun des sites a fait l'objet de la création d'une fiche renseignement sur la base de critères :



- **Naturalistes** : Inventaires des espèces faunistiques et floristiques (espèces rares ou menacées) et évaluation des habitats. Un appel aux bases de données faune et flore est indispensable pour être le plus exhaustif possible.
- **Fonctionnalité** :
  - Analyse hydrologique (qualité, dynamique de l'eau, lien avec les nappes phréatiques).
  - Études pédologiques pour évaluer la capacité des sols à soutenir la biodiversité.
- **Catégorisation des zones humides** :
  1. Zones naturelles historiques.
  2. Zones naturelles dégradées nécessitant une restauration.
  3. Zones artificielles nécessitant une gestion à long terme.

Des visites sur chacun des sites ont été réalisées et ont permis un croisement des données d'inventaires disponibles avec la situation de terrain. Une photothèque a été réalisée.



Une action est également en cours de définition sur la renaturation et l'identification des espaces de compensation. Elle pourrait voir le jour en 2025 et éventuellement être traduite dans le futur programme d'action du syndicat.

## 3.3 - Une démarche concertée

La révision du SCoT engage le syndicat à prévoir une concertation et une communication sur les travaux et décisions s’y rapportant. Un registre et une documentation sont disponibles au siège du syndicat.

**SITE INTERNET** Un espace dédié a été développé sur le site internet du syndicat et mis à jour en 2024 pour permettre l’accès aux informations relatives à la révision. L’ensemble des groupes de réflexions et réunions PPA, font l’objet d’une communication.

Une adresse électronique dédiée à la participation a également été mise à disposition : [revision@scotrovaltain.fr](mailto:revision@scotrovaltain.fr)



### REUNION PPA

Le processus de révision du SCoT prévoit l'association des PPA (Personnes Publiques Associées) aux travaux du syndicat. Plus de 50 participants sont venus, le 16 septembre dernier assister à la présentation de l'avancée de la révision. Les travaux sur les grands déterminants du projet et des zooms thématiques sur la ressource en eau, les carrières, la biodiversité, le développement économique ont été faits en séance. Les PPA ont été invités à s'exprimer sur ces orientations et faire part de leurs remarques.

La réunion a permis de présenter le contexte réglementaire dans lequel s’inscrit la révision (ZAN, SRADDET, modernisation, extension du périmètre) et les axes investis en priorité. Les thèmes suivants ont été abordés :

- Avancement de la révision
- Les déterminants du SCoT
- Focus thématiques

*La ressource en eau, la biodiversité, le développement économique, la localisation du développement, les carrières.*

**Une ambition renouvelée pour le Grand Rovaltain**

**SCoT bioclimatique**

Réhausser l'ambition  
Entraîner le Grand Rovaltain  
Approche transversale  
Valoriser le SCoT par un axe de lecture différent

**Les axes fondateurs**

Le sol	L'eau	La biodiversité	L'énergie	Formes urbaines - Bâti
Sobriété foncière Artificialisation (dés+) Compensation Renaturation Santé des sols Carbone Fonctionnalités écosystémiques Agriculture Fertilité des sols Projet alimentaire local Forêt	Sécurisation des approvisionnements Transition hydrique Protection de la ressource Capacité d'infiltration Réutilisation des eaux Confort climatique Régulation des températures Qualité des eaux Ecosystèmes aquatiques	Spots de biodiversité Habitats Zones humides Pelouses sèches Corridors écologiques Haies Boisements & bosquets Nature en ville Coefficient de biotope et de naturalité	Empreinte carbone Production d'ENR Rénovation énergétique Infrastructures durables Pollutions	Formes urbaines et architecturales Bâtiments durables et modulaires Orientations des voies Qualité des espaces aménagés Parcours résidentiel



# 4. Une ingénierie au service des EPCI et des communes

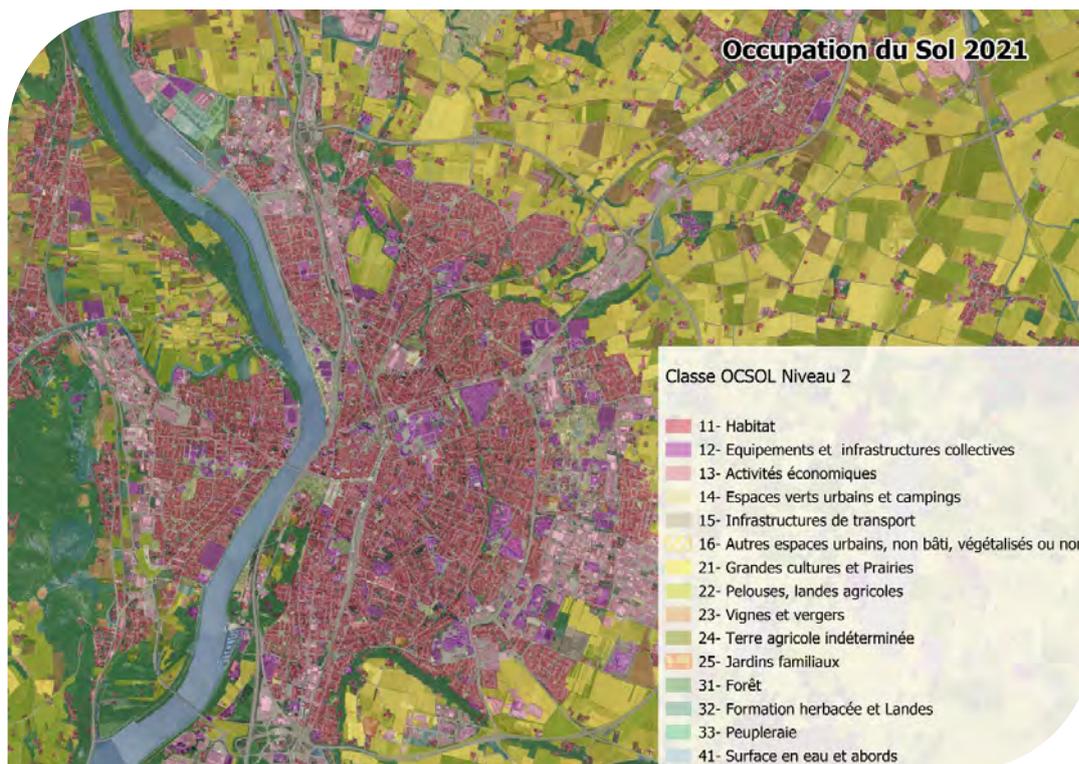
Le syndicat poursuit le développement de l'expertise et de l'ingénierie territoriale dont le besoin est renforcé depuis la loi climat et résilience : outils d'observations et de suivi de la consommation foncière et de l'artificialisation. Il développe en premier lieu des outils de connaissance et d'observation :

- A travers le développement d'une **Base de données dite ROVALTERRA - OCSOL** afin de créer tant les outils de connaissance, que la maîtrise des données à son échelle et pour les collectivités qui composent le Grand Rovaltain. L'OSCOL s'appuie sur des compétences développées en interne au syndicat. L'acquisition de données complémentaires permet d'étendre au besoin le champ de compétence de l'outil, se poursuit avec le soucis systématique de la mise à disposition des données et des valorisations aux communes et aux EPCI.
- Une étude a été engagée pour la réalisation d'un **Schéma d'Urbanisme Commercial et des Services (SDUCS)** à l'échelle du Grand Rovaltain et portée par le SM SCoT en lien étroit avec les 3 EPCI. Ce chantier a nécessité l'accompagnement d'un bureau d'étude sur l'exercice 2024 et se poursuivra sur 2025. En parallèle, le développement d'un observatoire de l'urbanisme commercial est en cours de développement. Le SDUCS à ce stade a permis une production et une actualisation de très nombreuses données sur le Grand Rovaltain et les sous bassins qui le compose. Toutes les données sont mises à dispositions des communes et des EPCI.

## 4.1 - L'OCSOL Rovalterra

Le syndicat produit une cartographie d'occupation du sol à grande échelle sur l'ensemble des 108 communes. Elle est le fruit d'un croisement de données fiables et pérennes qui a été ensuite consolidé par un travail important de photointerprétation d'images aériennes. Cette base de données permet notamment une approche très fine et compatible avec les attendus d'observation de loi Climat et Résilience par le découpage du territoire en 70 classes d'occupation du sol.

Créée au départ pour les millésimes 2011 et 2021, elle s'est récemment enrichie avec le millésime 2023. Ainsi, au-delà de permettre la mesure de l'artificialisation des sols exigée par la loi Climat et Résilience (L2231-1 CGCT), l'OCSOL Rovalterra a l'ambition de devenir un référentiel – **à destination des communes et des EPCI** - pour la connaissance des dynamiques locales et la maîtrise des enjeux de demain : compensation, renaturation, îlots de fraîcheur, nature en ville, préservation du sol.... L'année 2024 a été l'occasion de mettre à jour la documentation technique qui facilitera son utilisation.



En complément, le syndicat a fait l'acquisition d'une cartographie de la trame arborée et herbacée permettant de mieux caractériser les gisements potentiels à l'urbanisation future et de développer une expertise sur l'enjeu de l'artificialisation et de sa caractérisation à une échelle fine. (*Décret n° 2022-763 du 29 avril 2022 relatif à la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme*).

Une caractérisation des trames selon leur formes (linéaires ou compacte) et selon les hauteurs de canopée est en cours d'étude et devrait être exploitable en 2025.

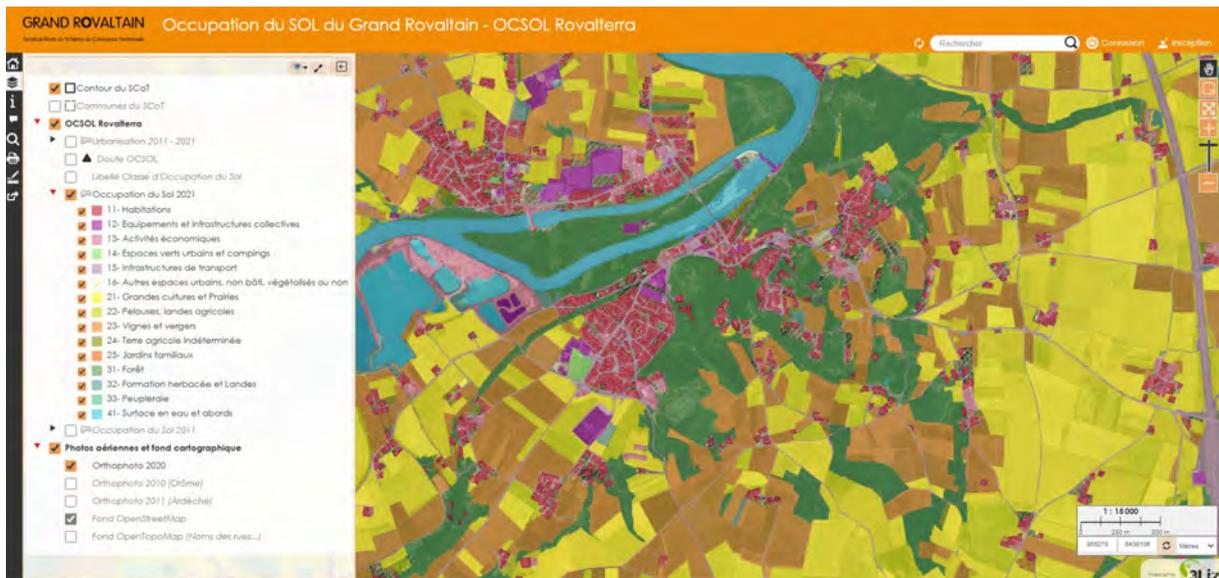


L'observatoire d'artificialisation des sols **Ocsol Rovalterra** a vocation à être mis à jour, développé et valorisé en continu durant les années à venir.

Les travaux sur la caractérisation des gisements fonciers, des zones d'activités et sur la végétalisation des espaces se poursuivent et viennent alimenter l'OCSol et la révision du schéma à court terme.

Un module de visualisation web a été mis en place pendant l'année 2024 (plateforme LIZMAP) sur le site internet du syndicat. L'accès grand public permet de visualiser les données de l'observatoire du SCoT. Des accès restreints ont également été développés pour accompagner les outils métiers des agents du syndicat et faciliter l'accès aux données. Des projets thématiques ont également été développés sur la plateforme en fonction des besoins d'études et projets collaboratifs avec les EPCI (état des lieux du fonciers dans les ZAE, couverture végétale, photovoltaïque...)

2 conventions ont été signées pour la mise à dispositions des données de l'observatoire et avec Arche Agglo et Rhône Crussol.



Lien de visualisation :

<https://scotrovaltain.lizmap.com/cartes/index.php/view/map?repository=gis&project=OCSOLSCoT>

Le Syndicat a répondu en octobre 2021 à un appel à projet recherche de l'ADEME sur la modélisation de l'artificialisation des sols et l'optimisation de la séquence ERC dans un contexte ZAN.

Le projet de recherche retenu par l'ADEME regroupe le CEREMA, le Laboratoire THéma rattaché au CNRS et à l'Université de Bourgogne, la société ALTEREO, le SCoT du Grand Rovaltain et le SCoT de l'aire Gapençaise.

Un accord de financement par l'ADEME des travaux de recherche a été signé en septembre 2022 et un accord de consortium en 2023.

Ce projet de recherche représente plusieurs avantages pour le SCoT du Grand Rovaltain :

- Mieux maîtriser les méthodes de calcul de l'artificialisation nette pour ne pas dépendre entièrement de l'observatoire national de l'artificialisation (Etat).
- Disposer gratuitement pendant 8 ans pour l'usage du territoire du Grand Rovaltain de deux outils logiciels objets de la recherche qui incorporent des modules d'intelligence artificielles propriété du Laboratoire THéma :
  - outils d'autodiagnostic ZAN/multifonctionnalité des sols pour l'intégration sur le territoire des couches de données satellitaires, aériennes, cadastrales et de calcul semi-automatique de l'artificialisation brute et nette en vue notamment de l'accompagnement par le syndicat des communes du Grand Rovaltain pour l'élaboration des rapports prévus par la Loi Climat et Résilience;
  - outils de modélisation prospective pour des simulation de trajectoires de sobriété foncières fondées sur plusieurs scénarios de développement.

Le projet devrait être terminé en mi-2025.

